

VERGER A BOIS LE FRUITIER FORESTIER

Chataignier

Merisier

Noyer

Noyer noir d'Amérique

Loupe de Noyer d'Amérique

Poirier

Pommier

Les arbres fruitiers sauvages, présents à l'état souvent dispersé dans nos forêts, sont tous producteurs de bois précieux (usage d'ébénisterie). Ils présentent, outre l'aspect économique, l'intérêt d'être cultivables en verger à bois, c'est-à-dire de présenter une variante à la forêt "classique".

L'esthétique est réelle, l'intérêt écologique et paysager évident, la diversité importante, la qualité technologique élevée. Un verger à bois peut être planté à des densités variant le plus souvent entre 80 et 500 tiges/ha avec ou sans accompagnement cultural ligneux. Cette pratique commence à faire son chemin. Elle s'applique aux lisières forestières, aux petites parcelles, aux haies, aux boisements de bonnes terres agricoles. On préférera les sols de bonne qualité, profonds (+ 50 cm), bien aérés, suffisamment riches, bien approvisionnés en eau mais sans excès (PH 5 à 7,5).

Parmi les essences utilisables, nous citerons dans l'ordre d'usage :

- 1 - NOYER juglans (3 espèces)
- 2 - MERISIER prunus avium
- 3 - CHATAIGNIER castanea sativa
- 4 - POIRIER pyrus communis
- 5 - ALISIER TORMINAL sorbus torminalis
- 6 - POMMIER malus communis
- 7 - CORMIER sorbus domestica
- 8 - ALLOUCHIER ou ALISIER BLANC sorbus aria
- 9 - DIVERS (sorbier, prunier... etc.)

Le mélange de ces espèces est possible entre elles et avec d'autres. Il doit être cependant bien raisonné en fonction de l'objectif sylvicole, paysager, des âges d'exploitabilité, des sols, du climat, du type de gestion.

Quelques organismes nationaux, régionaux, publics ou privés s'intéressent à cette voie nouvelle originale et porteuse d'avenir si elle est bien étudiée et gérée.

Nous vous encourageons à l'éprouver vous-mêmes sur des surfaces de quelques ares à 2-3 ha, si vous avez le temps de suivre en matière grise et en main-d'œuvre, car c'est une culture à part entière qui demande soin et compétence.

Des aides financières nationales, régionales d'encouragement à l'investissement existent. Consultez les conseillers forestiers.